

## **Vision et mission du CEDD**

### **Centre d'excellence et de compétence pour le développement de systèmes agroécologiques durables dans l'Arc jurassien dans un contexte de changement climatique (CEDD-Agro-Eco-Clim)**

#### **Pourquoi ce projet et pourquoi maintenant ?**

L'agriculture doit s'adapter aux nouvelles conditions dictées par les changements environnementaux et sociétaux. Des centres de recherche existent sur le plan national, mais n'accordent pas de priorité aux problèmes spécifiques de l'Arc jurassien. Des collaborations existent déjà entre la Fondation Rurale Interjurassienne (FRI) et l'Université de Neuchâtel (UniNE) et donnent pleine satisfaction. Mais elles sont ponctuelles et ne s'inscrivent pas dans une stratégie cohérente à long terme. Sous l'impulsion de membres du Conseil de Fondation de la FRI et du Conseil de l'Université de l'UniNE, un projet de pérennisation est mis sur pied, avec de solides perspectives de soutien aux communautés agricoles, d'ancrage scientifique et de financement diversifié et durable.

#### **Qui sont les parties prenantes?**

- La Fondation Rurale Interjurassienne
- L'Université de Neuchâtel
- L'agriculture, les agriculteurs ainsi que la population de l'Arc jurassien
- Les services concernés des administrations bernoise, jurassienne et neuchâteloise
- Les fondations participant au soutien financier (prochainement contactés: Fondation sur la Croix et Centre Wyss)

#### **Quel est le but général du projet?**

- Créer un centre de compétence et d'excellence spécialisé dans les questions de développement durable dans l'Arc jurassien
- Apporter une expertise au service de toutes les actrices et tous les acteurs du monde rural
- Servir d'interface entre la recherche académique et les besoins sur le terrain

#### **Quelles sont ses missions?**

- Dresser un état de la situation des principaux défis et en assurer le suivi
- Identifier les besoins d'intervention prioritaires ainsi que les bonnes pratiques
- Générer, valoriser et partager les connaissances acquises
- Sensibiliser la population et les autorités politiques au niveau régional et national

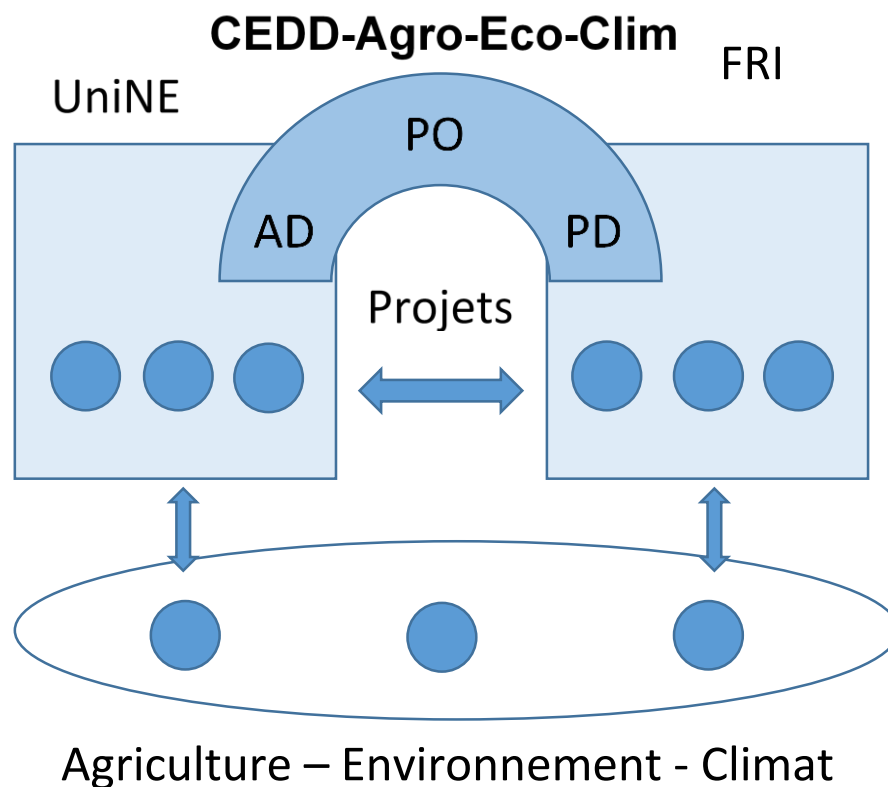
#### **Quels sont les moyens à mettre en œuvre ?**

- La FRI et l'UniNE mettent à disposition l'infrastructure de base (y inclus le secrétariat) ainsi que leurs réseaux de spécialistes.
- La structure initiale du centre est composée d'un-e professeur-e ordinaire (PO), d'un-e postdoc et d'un-e doctorant-e. Elle est en principe financée par des fondations privées et d'éventuelles contributions publiques.
- La structure initiale est appelée à se compléter au travers des projets décrochés sur une base compétitive auprès des organismes de promotion de la recherche nationaux et internationaux.

## Vision et mission du CEDD

### Quelle organisation pour répondre aux besoins?

- La FRI et l'UniNE collaborent étroitement à la mise sur pied du centre et au suivi de ses activités.
- La FRI valide le profil de la chaire mise au concours par l'UniNE. Le profil doit être large, pour inclure tous les thèmes de recherche pertinents. Il insiste sur les besoins de coordination entre les deux institutions. Des représentants de la FRI sont intégrés dans le processus de nomination de la ou du PO.
- En principe, la ou le post-doc (PD) est basé à la FRI, l'assistante-doctorante ou l'assistant-doctorant-e (AD) à l'UniNE, et la ou le PO partage ses activités entre les deux sites, afin d'assurer la coordination optimale de tous les projets en cours (cf. schéma).



### Evaluation régulière des résultats et de l'atteinte des objectifs

- Un rapport d'activité annuel est rédigé par le centre et validé par le Conseil de Fondation de la FRI et par le Conseil de l'Université de l'UniNE.
- Une évaluation approfondie du centre est menée en parallèle avec la procédure de confirmation de la ou du PO au terme de ses premiers quatre ans d'activités. La procédure d'évaluation inclut des représentants de la FRI, de l'UniNE, ainsi que des expert-e-s externes.
- Par la suite, une nouvelle évaluation approfondie du centre est prévue tous les six ans (en parallèle avec la procédure habituelle de confirmation de la ou du PO à l'UniNE), toujours en associant des expert-e-s des deux institutions.